

## **DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL**

**Objet : Délib.2012.59 Mise en place de fourreaux inox sur table en pierre parvis Eglise**

**L'an deux mille douze et le douze juin,  
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.**

**Date de convocation : 4 juin 2012**

**Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Guy BATTAGLINI, Michel RÔDEL, Franck DENOLLY, Stéphane JODAR, Eric CLO, Pierre VALVERDE**

**Mesdames : Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Annick MOURARET, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT**

**Absent excusé : Michel CROS**

***Pouvoir de Michel CROS à Didier GERIN***

**Secrétaires de séance : Didier GERIN, Michel RÔDEL**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur l'adjoint aux travaux qui explique que lors des travaux de percement des tables en pierre et de leur pied également en pierre, des éclats ont abimé le plateau de ces dites tables en pierre.

Il conviendrait, outre de masquer ces éclats inesthétiques, de réduire le diamètre des trous, de manière à assurer une meilleure fixation, et stabilité, aux parasols installés par le restaurateur.

Il présente un devis de l'entreprise VALLIN pour un montant de 248 €uros HT.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces travaux et leur devis.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **Donne son accord pour que l'entreprise VALLIN réalise les travaux pour un montant de 248 €uros HT.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

**Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.**

**Le Maire :**

**P. BARRAUD**